

Réf : DD13-0421-8345-D

ARRETE DOMS/PA N° 2021 - 012

autorisant la cession de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Résidence Olympe », sis Lieu-dit Bourdin Ouest, chemin de la Seignière, 13530 Trets, géré par la SAS « Themis » au profit de la SAS « Colisée Patrimoine Group », dont le siège social est fixé au 7/9 Allées Haussmann CS 50037 33070 Bordeaux

**N° FINESS EJ (ancien) : 26 001 685 0 / N° FINESS EJ (nouveau) : 33 005 089 9
N° FINESS ET : 13 004 248 4**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Sécurité Sociale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L313-1 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu le schéma régional de santé de l'ARS PACA 2018-2023 en date du 24 septembre 2018 ;

Vu le schéma départemental 2017-2022 en faveur des personnes du bel âge en date du 15 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint du 23 novembre 2009 autorisant la création d'un EHPAD de 52 lits dénommé « Les Jardins d'Asclépios » sur la commune de Trets (13530) ;

Vu l'arrêté conjoint DOMS/PA n° 2015-061 du 15 février 2016 prenant acte de la cession de la totalité des actions de la SAS « Themis », gestionnaire de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) anciennement dénommé « Les Jardins d'Asclépios » implanté au Lieu-dit Bourdin Ouest, chemin de la Seignière 13530 Trets, au profit de la SAS « Colisée Patrimoine Group » ;

Vu l'arrêté conjoint DOMS/PA n° 2016-061 du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté DOMS/PA n° 2015-061 prenant acte de la cession de la totalité des actions de la SAS « Themis », gestionnaire de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) anciennement dénommé « Les Jardins d'Asclépios » implanté au Lieu-dit Bourdin Ouest, chemin de la Seignière 13530 Trets, au profit de la SAS « Colisée Patrimoine Group » ;



Vu l'arrêté en date du 29 septembre 2020 autorisant l'habilitation au titre de l'aide sociale de 5 lits de l'EHPAD « Résidence Olympe », Lieu-dit Bourdin Ouest, chemin de la Seignière, 13530 Trets ;

Vu la demande en date du 21 juillet 2020 relative à la cession de l'autorisation de fonctionnement de l'EHPAD « Résidence Olympe » géré par la SAS « Themis » au profit de la SAS « Colisée Patrimoine Group » ;

Vu l'attestation d'accord en date du 11 juin 2020 de la filiale absorbée SAS « Themis » ;

Vu l'attestation d'accord en date du 12 juin 2020 de la société acquéreuse SAS « Colisée Patrimoine Group » ;

Vu le traité de fusion-absorption de certaines sociétés du groupe Colisée par la société Colisée Patrimoine Group France en date du 19 novembre 2020 ;

Vu les statuts de Colisée Patrimoine Group en date du 1^{er} mars 2020 ;

Considérant que le projet n'entraîne pas de modification substantielle dans le fonctionnement de l'EHPAD et permettra la continuité de la prise en charge des résidents dans les conditions identiques ;

Sur proposition de la Directrice de la Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Directeur Général des services du Département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETENT

Article 1 : la cession de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Résidence Olympe », sis Lieu-dit Bourdin Ouest, chemin de la Seignière, 13530 Trets, géré par la SAS « Themis » au profit de la SAS « Colisée Patrimoine Group » est accordée.

Article 2 : la capacité de l'établissement est fixée à 52 lits, dont 5 lits habilités au titre de l'aide sociale.

Les lits et places autorisés sont répertoriés et codifiés dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique (EJ) : SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP

Numéro d'identification (N° FINESS) : 33 005 089 9

Adresse : 7-9, Allée Haussmann 33070 Bordeaux

Numéro SIREN : 480 080 969

Statut juridique : 95 - SAS

Entité établissement (ET) : EHPAD RESIDENCE OLYMPE

Numéro d'identification (N° FINESS) : 13 004 248 4

Adresse : Lieu-dit Bourdin Ouest, chemin de la Seignière 13530 Trets

Numéro SIRET : à venir

Code catégorie établissement : 500 - EHPAD

Code mode de fixation des tarifs : 41 - ARS TG HAS nPUI

Triplets attachés à cet ET

Hébergement permanent (HP) personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée : 52 lits, dont 5 lits habilités à l'aide sociale

Discipline :	924	Accueil pour personnes âgées
Mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet internat
Clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220613-22_23592-AR
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

Article 3 : à aucun moment, la capacité ne devra dépasser celle autorisée par le présent arrêté. Tout changement dans l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes.

Article 4 : la cession de l'autorisation de fonctionnement de l'EHPAD « Résidence Olympe » prend effet à compter du 31 décembre 2020, au profit de la SAS « Colisée Patrimoine Group ».

Article 5 : la validité de l'autorisation reste fixée à quinze ans à compter du 23 novembre 2009.

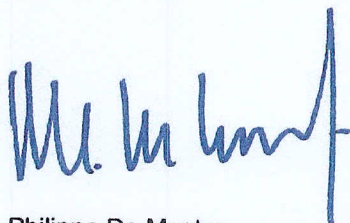
Article 6 : le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi que d'un recours contentieux qui sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : la Directrice de la Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Directeur Général des services du Département des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Département des Bouches-du-Rhône et de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le

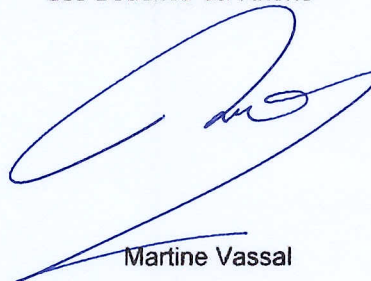
13 JUIN 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Philippe De Mester

La Présidente
du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine Vassal